

SECRETARIAT GENERAL

C A B I N E T

**RAPPORT DE L'ATELIER DE LANCEMENT DES TRAVAUX POUR
L'ELIGIBILITE DU TOGO AU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT DES
ETATS - UNIS**

I- Introduction

Dans le cadre du lancement des travaux pour l'éligibilité du Togo au Millennium Challenge Account (MCA) des Etats-Unis et sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire a organisé, en collaboration avec le cabinet du Président de la République, les jeudi 13 et vendredi 14 février 2014 à l'hôtel Sancta Maria à Lomé, un atelier de formation et information des comités sectoriels et points focaux des ministères et institutions concernés par les indicateurs d'éligibilité au MCA. Cet atelier, animé par le Cabinet BEIS FINANCE CONSULTING, a connu la participation d'un grand nombre de partenaires au développement (administration publique, Société civile, secteur privé et partenaires techniques et financiers). La liste des participants est annexée au présent rapport.

II- Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions, notamment l'allocution de la Représentante Résidente du Programme des Nations Unies (PNUD), Madame Khardiata LO NDIAYE, l'allocution de Son Excellence Monsieur Robert E. Whitehead, Ambassadeur des Etats-Unis au Togo et le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Mawussi Djossou SEMODJI, Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

Dans son allocution, la Représentante Résidente du PNUD a rappelé le principe ayant conduit à la mise en place du Millennium Challenge Corporation (MCC) en 2004 par le Congrès américain. En effet, l'aide est considérée comme plus efficace lorsqu'elle renforce la culture de la bonne gouvernance, la liberté économique et l'investissement dans le potentiel humain. Ce principe est en parfaite adéquation avec les paradigmes du développement humain durable et de la sécurité humaine. Elle a souligné que le mécanisme du Millénium Challenge Corporation présente un double avantage. D'une part il favorise l'appropriation effective des politiques et des objectifs de développement par les pays

récipiendaires, d'autre part, il engage l'ensemble de la communauté des partenaires. Elle a fait un bref rappel du montant alloué aux pays africains dont les pays limitrophes du Togo (Ghana, Bénin, Burkina Faso) depuis la mise en place du MCC. En effet ce montant s'élève à 5,8 milliards de dollars US soit 70% du total de l'enveloppe. Elle a affiché son optimisme quant à l'éligibilité du Togo avant de réitérer l'engagement de son institution à accompagner le Togo dans le processus d'éligibilité au MCC.

Quant à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des USA, il a d'abord félicité l'initiative qui peut être catalyseur d'actions qui qualifieront le Togo soit pour un Programme Seuil, ou mieux encore, pour un Programme Compact à part entière avec le MCC. Il a fait une brève présentation du MCC, définit comme étant une agence d'aide étrangère des Etats-Unis et considéré comme un nouveau moyen innovant de fourniture de ressources d'assistance importantes à décaissement rapide pouvant avoir un impact immédiat sur la performance économique des pays bénéficiaires. Il a ensuite souligné les critères d'éligibilité, salué les réformes engagées par les autorités togolaises et les a exhortées à communiquer régulièrement et efficacement sur les réformes mises en œuvre. Il a exprimé son optimisme de voir le Togo éligible au MCC et a promis l'accompagnement de l'Ambassade des Etats-Unis au Togo dans ce processus.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire a d'abord rappelé les efforts engagés par le Gouvernement en vue de l'atteinte du point de décision et d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés respectivement en 2008 et 2010. Il a souligné que, les efforts devraient être poursuivis pour l'atteinte des Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD) à un an de l'échéance (2015). C'est pour mobiliser davantage de ressources pour relever ce défi que sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement s'est engagé à œuvrer à l'éligibilité du Togo au MCA. Il a ensuite rappelé l'historique de cette assistance, son objectif, les programmes qui la compose (Programme Seuil et Programme Compact), les indicateurs d'éligibilité et le score du Togo en 2013 et 2014. Il a par ailleurs énoncé les objectifs de l'atelier, les réformes en cours au Togo puis a exhorté les participants à faire preuve de responsabilité afin de consolider les acquis du Togo. Il a enfin exprimé, au nom du Président de la République et du Gouvernement, ses remerciements à l'Ambassadeur des USA et à la Représentante Résidente du PNUD.

III- Déroulement des travaux

1. Présentations

Après la cérémonie d'ouverture, l'atelier a été animé par le Cabinet BEIS FINANCE CONSULTING composé de MM. Simon-Pierre ADOVELANDE, et Gabriel DEGBEGNI. Les travaux ont consisté en des présentations suivies de débats puis de travaux de groupe.

➤ **Module 1 : Présentation du Millennium Challenge Corporation et des objectifs de l'atelier**

De cette présentation, on retient que l'idée du MCA a été lancée par le Président Georges BUSH à la Conférence sur le développement durable à Monterrey (Mexique) en 2002. Le mécanisme concret « Millennium Challenge Account (MCA) sera mis en place en 2004 par une loi du congrès américain et la gestion confiée au Millennium Challenge Corporation (MCC) qui est une agence gouvernementale indépendante des Etats-Unis d'Amérique. MCC finance les projets identifiés par les pays eux-mêmes dans différents secteurs.

Depuis 2012, MCC utilise vingt (20) indicateurs pour apprécier les performances de chaque pays candidat à l'éligibilité. Ces indicateurs sont regroupés en trois grandes catégories :

- Bonne gouvernance
- Investissements dans le capital humain
- Liberté économique

MCC intervient dans une quarantaine de pays en Afrique, en Amérique Latine, en Asie et au Moyen-Orient. En Afrique de l'Ouest, on note les pays suivants : Cap Vert, Bénin, Ghana, Mali, Sénégal, Burkina Faso, Niger, Liberia. Plus de 7 milliards de dollars US ont été investis dans les programmes COMPACT et plus de 500 millions US dans les programmes Seuil. Exemple de pays avec les montants alloués par MCC :

- Benin : \$ 307 millions US (FCFA 153,5 milliards)
- Burkina Faso : \$ 480,9 millions US (FCFA 240,45 milliards)
- Ghana : \$ 547 millions US (FCFA 273,5 milliards)
- Mali : \$ 460 millions US (FCFA 230 milliards)
- Sénégal : \$ 540 millions US (FCFA 270 milliards)

Les cartes des scores du Togo de 2012, 2013 et 2014 ont été analysées. En effet, en 2012, le Togo a réalisé 5 indicateurs sur 20. En 2013, il a connu un progrès passant de 5 indicateurs à 8 sur les 20 indicateurs d'éligibilité. En 2014, le score a rejoint celui de 2012 c'est-à-dire 5 indicateurs réalisés sur 20.

L'objectif assigné à l'atelier est de permettre aux comités sectoriels et aux points focaux de :

- comprendre le processus de sélection des pays éligibles aux ressources du Millennium Challenge Account (MCA) ;
- comprendre la carte des scores et les critères de sélection du Millennium Challenge Corporation (MCC) ;
- discuter des critères d'éligibilités de MCC ;
- déterminer les éléments des plans d'actions des comités sectoriels.

A l'issue de cette présentation, on peut conclure que le Millennium Challenge Corporation est porteur d'une nouvelle forme d'aide au développement en privilégiant:

- un processus compétitif de sélection des pays éligibles ;

- les solutions proposées par les pays éligibles ;
- la mise en œuvre des programmes/projets par les pays bénéficiaires.

L'éligibilité aux ressources du Millennium Challenge Account exige du temps, une structure dédiée pour le suivi des indicateurs, des ressources humaines, matérielles et financières appropriées et la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi-évaluation.

➤ **Module 2 : Présentation des critères d'éligibilité**

Cette présentation énonce le principe fondamental de MCC selon lequel :

« L'assistance au développement est plus efficace quand elle contribue au renforcement de la bonne gouvernance, de la liberté économique, des investissements dans le capital humain et promeut la croissance économique ». MCC privilégie les politiques pertinentes, l'appropriation par le pays et les résultats.

La prise de la décision du Conseil d'Administration de MCC de déclarer un pays éligible aux ressources du MCA tient compte de trois facteurs importants:

- la performance générale du pays dans les trois grandes catégories de politiques que sont : la Bonne Gouvernance, la Liberté Economique et l'Investissement dans le capital humain ;
- l'opportunité de réduire la pauvreté et de générer la croissance économique dans le pays ;
- la disponibilité des fonds de MCC.

Quatre étapes majeures sont à distinguer dans le processus de sélection :

- Identification des pays candidats (revenu par habitant; pays à faibles revenus; pays à revenus intermédiaires; être légalement éligible à l'assistance économique des Etats-Unis d'Amérique) et publication de la méthodologie et des critères de sélection de MCC et réception des commentaires et suggestions du public
- Publication des cartes de scores (scorecards) des pays au moins un mois avant la réunion du Conseil d'Administration.
- Sélection des pays éligibles au Programme Compact et au Programme de Seuil (Threshold) en Décembre de chaque année.

Les Compacts sont des accords de dons de 5 ans pour les pays qui ont passé les critères d'éligibilité de MCC. Quant aux programmes « seuil » de deux à trois ans, ils sont constitués de montants plus modestes et sont attribués aux pays ayant réalisé d'importants efforts afin que ceux-ci puissent accéder rapidement au Programme Compact. Pour passer les critères d'éligibilité, il faut:

- Passer la moitié des indicateurs, avec au moins un indicateur dans chaque catégorie - (le pays a réalisé une performance (score) supérieure à la médiane de celle des pays à

- revenus similaires ou s'il a atteint le seuil absolu fixé (uniquement pour certains indicateurs) pour au moins la moitié des 20 indicateurs ;
- Passer l'indicateur relatif à la maîtrise de la Corruption ;
 - Passer au moins un des indicateurs relatifs aux droits démocratiques (Libertés Civiles ou Droits Politiques).

Le Conseil d'Administration de MCC peut aussi prendre en compte des informations supplémentaires pour compenser les données manquantes, le décalage dans le temps de la disponibilité des données, les tendances et autres insuffisances relevées au niveau des indicateurs spécifiques.

➤ **Module 3 : Présentation des indicateurs d'éligibilité**

Les 20 indicateurs de MCC sont regroupés en trois (03) catégories à savoir :

- Bonne gouvernance (Droits politiques, Libertés Civiles, Liberté d'Information, Efficacité du Gouvernement, Etat de Droit, Maîtrise de la Corruption)
- Investir dans le capital humain (Dépenses publiques de santé, Dépenses publiques totales en faveur de l'éducation primaire, Protection des ressources naturelles, Taux d'immunisation, Taux d'achèvement de l'éducation primaire pour les Filles, Santé Infantile)
- Liberté économique (Politique Budgétaire, Inflation, Qualité de la réglementation, Création d'Entreprises, Politique Commerciale, Approche Genre dans le domaine Economique, Droits et Accès à la propriété foncière, Accès aux Crédits)

MCC utilise les indicateurs :

- produits par des institutions indépendantes ;
- objectifs, basés sur une méthodologie rigoureuse et des données de qualité ;
- disponibles et accessibles au public ;
- ayant une couverture nationale ;
- comparables entre pays ;
- ayant un lien théorique ou empirique clair avec la croissance économique et la réduction de la pauvreté ;
- qui mesurent des facteurs/politiques sur lesquels le Gouvernement peut agir avec un horizon temporel de 2 à 3 ans ;
- qui présentent une cohérence/constance dans les résultats d'une année à l'autre.

La méthodologie de lecture des indicateurs et les institutions chargées de collecter les informations/données de chaque indicateur ont été également présentées par le consultant.

➤ **Module 4 : Présentation des tableaux des scores du Togo**

Pour permettre aux participants de mieux suivre la courbe des scores du Togo, le consultant a présenté les scores du Togo de 2012 à 2014. En effet, globalement on retient qu'en 2012, le Togo a réalisé 5 indicateurs sur 20. Le score a connu un progrès passant de 5 à 8 indicateurs en 2013. Par contre en 2014, le score a connu une baisse, notamment de 8 à 5 indicateurs sur 20. Se basant sur des graphiques, le consultant a illustré l'évolution des différents indicateurs de 2012 à 2014 permettant ainsi de comprendre cette évolution et d'envisager les stratégies pour faire avancer le processus d'éligibilité.

➤ **Module 5 : Présentation du modèle de plan d'actions pour le suivi des indicateurs d'éligibilité au Millennium Challenge Account**

Un modèle de plan d'actions pour le suivi des indicateurs d'éligibilité au Millennium Challenge Account a été présenté aux participants par le consultant. Ce plan comporte : les objectifs, les résultats attendus, les actions déjà engagées, les actions prioritaires à mettre en œuvre, les structures responsables, les échéances, les indicateurs de suivi et sources de vérification, les hypothèses critiques et les observations. Afin d'identifier les activités, il a été proposé de :

- Visiter des sites web des institutions/Organismes ;
- Lire les rapports et identifier les insuffisances ;
- Recenser des actions en cours ou déjà exécutées ;
- Déterminer des actions prioritaires à engager.

En termes d'organisation du travail, il a été indiqué de préciser au niveau de chaque comité sectoriel, et selon le problème identifié, la mesure à prendre ou l'action à engager.

Trois groupes de travail (comités sectoriels) sont envisagés. Il s'agit de :

- Groupe sectoriel « liberté économique » ;
- Groupe sectoriel « Investir dans le capital humain » ;
- Groupe sectoriel « Bonne gouvernance ».

Un cahier de charges a été défini pour chaque groupe.

➤ **Module 6 : Présentation du mécanisme de transmission des données/informations sur les indicateurs**

Cet exposé a permis aux participants de prendre connaissance des personnes de contact au niveau des institutions pour les indicateurs de MCC, notamment les contacts par indicateurs, par source et par cycle de collecte de données.

2. Travaux de groupes

Après les présentations suivies des débats ayant permis aux participants de mieux comprendre ce qu'est le MCC, les indicateurs et les critères d'éligibilité, trois groupes de travail ont été mis en place suivant les trois catégories d'indicateurs :

- Groupe « liberté économique » ;
- Groupe « Investir dans le capital humain » ;
- Groupe « Bonne gouvernance ».

Chaque groupe avait pour tâche de :

- identifier des actions / activités ;
- élaborer le plan d'actions sectoriel ;
- organiser la suite du travail ; et
- envisager un mécanisme de suivi évaluation

3. Séance Plénière

Une session plénière a permis à chaque groupe de présenter le résultat de son travail. Partant des réformes déjà mises en œuvre et celles en cours, chaque groupe a identifié des actions prioritaires à réaliser pour répondre aux attentes du MCC. Les discussions se poursuivront au niveau de chaque groupe afin d'affiner le plan d'action. Néanmoins la collecte de données/informations démarre en vue de se conformer au délai contraignant de transmission des données de chaque institution/organisme.

4. Leçons tirées

L'on note essentiellement que l'atelier a permis de faire connaître le MCC et le MCA, aussi bien aux participants à travers les présentations, qu'au public en général à travers la communication des médias. Il a également servi de l'occasion pour éveiller la conscience des points focaux sur leur responsabilité dans le processus d'éligibilité du Togo. Par conséquent l'on a noté un engouement de ces derniers, engouement qu'il faut maintenir à travers des séances de travail périodiques en vue de la production et de validation des notes conceptuelles à transmettre aux institutions en charge de la collecte de données. A travers les différentes présentations, il est à retenir que la sélection au MCC est très compétitive et le processus nécessite une volonté et un engagement fort aussi bien des autorités que des acteurs chargés du suivi des indicateurs. Par ailleurs, les principaux défis à relever seront de communiquer régulièrement et efficacement sur les réformes, et aussi de mettre en place une structure de gestion du processus.

5. Recommandations

A l'issue de l'atelier, des recommandations ont été formulées aussi bien par les participants que par le cabinet BEIS FINANCE CONSULTING, notamment :

- maintenir pour l'efficacité du travail, les points focaux formés sur le MCC et le MCA ;
- formaliser les comités sectoriels mis en place au cours de l'atelier ;
- faire approprier les ministères et institutions concernés par les indicateurs, les actions prioritaires à mettre en œuvre et faire le suivi permanent ;
- mettre en place très rapidement par décret une unité/cellule de coordination du processus et la doter de ressources humaines, matérielles et financières adéquates pour mener à bien sa mission ;

6. Prochaines étapes

- Organisation périodique des travaux de groupe sectoriels ;
- Préparation des rapports et transmission aux organismes de collecte de données ;
- Suivi évaluation des travaux du processus d'éligibilité.
- Mise en place formelle de l'unité de coordination et des comités sectoriels
- Communication au Conseil des Ministres
- Renforcement de la communication à tous les niveaux et sur toute l'étendue du territoire.

IV- Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par deux allocutions, notamment celle de M. ADOVELANDE Simon-Pierre, Responsable du Cabinet BEIS FINANCE CONSULTING et de Monsieur Essohanam EDJEOU, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

Dans son allocution, M. ADOVELANDE a félicité et remercié les participants pour leur disponibilité et leur assiduité au cours des travaux de l'atelier. Il les a exhortés à travailler plus étroitement et de maintenir des échanges réguliers afin de produire des rapports à transmettre aux institutions de collecte de données. Il a également invité les participants à visiter les sites des organismes de collecte de données afin de lire les rapports publiés permettant d'apporter des compléments d'information et aussi d'identifier des actions à mettre en œuvre en vue de l'amélioration. Il a rassuré les participants qu'ils sont les pionniers du processus MCC au Togo et que ce processus qui paraît anodin produira des résultats qui vont améliorer considérablement les conditions de vie des populations à travers l'éligibilité du pays. Il a par ailleurs exprimé sa gratitude au Président de la République et au Gouvernement pour leur engagement et à l'Ambassade des USA et au PNUD pour leur

accompagnement. Pour finir, il a formulé une recommandation, notamment la mise en place d'une unité dédiée au MCC et la doter des moyens humains, matériels et financiers adéquats.

Dans son mot de clôture, le Directeur de Cabinet du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire a, au nom du Ministre, remercié les participants pour leur engagement, leur sens de responsabilité et l'assiduité dont ils ont fait preuve au cours de l'atelier. Il a une fois encore souligné l'enjeu de l'éligibilité du Togo au MCC qui a nécessité l'engagement fort des plus hautes autorités dans le processus lancé à travers le présent atelier organisé sur l'impulsion du Président de la République. Le Directeur de cabinet a exhorté les participants à poursuivre leur engagement. Il a réitéré que les obstacles du processus ne sont pas insurmontables et que le Togo atteindra son objectif cette année c'est-à-dire celui d'obtenir son éligibilité au MCC. Il a par conséquent lancé un appel à tous les acteurs à se mobiliser et à se tenir disponibles pour les travaux. Au nom du Gouvernement, il a adressé de vifs remerciements à l'Ambassade des USA et au PNUD pour leur accompagnement.

V- Conclusion

L'atelier de formation/information des comités sectoriels et points focaux pour le suivi des indicateurs en vue de l'éligibilité du Togo au MCC s'est déroulé dans de bonnes conditions. L'évaluation de l'atelier a montré que globalement, les participants sont satisfaits de la formation. Ils ont bien apprécié les présentations faites par le cabinet et surtout la pédagogie utilisée. Cela leur a permis de mieux appréhender le MCC et le MCA et de s'appropriier le processus.

Fait à Lomé, le 14 février 2014

L'équipe MCA Togo